

ARRÊTE N° 2025 - 155

OBJET

ARRÊTE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'AGREMENT DES PERSONNES QUI SOUHAITENT ADOPTER

LA PRESIDENTE

- Vu les lois n°96-604 du 5 juillet 1996, n°2005-744 du 4 juillet 2005 et n° 2022-219 du 21 février 2022 relatives à l'adoption ;
- Vu le décret n° 98-771 du 1^{er} septembre 1998, relatif à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'Etat ou un enfant étranger ;
- Vu les articles L 225-2, R 225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les arrêtés des 26/12/2016, 11/10/2017, 04/09/2020 relatifs à la composition de la Commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter ;
- Vu l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint du Pôle Cohésion Sociale;
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : la Commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter est composée comme suit :

1) Personnes appartenant au service qui remplissent les missions d'Aide Sociale à l'Enfance

Titulaire : Madame CHARNAY Elise
Directrice Enfance Famille Jeunesse

Suppléante : Madame REY Delphine
Assistante Sociale UTAS La Souterraine

Titulaire : Madame PEYRAN Karine
Chef du Service d'Aide Sociale à l'Enfance

Suppléante : Madame BOUSSAGEON Carole
Assistante Sociale UTAS d'Auzances

Titulaire : Madame QUEROY Béatrice
Chef de Bureau du Service Prévention et Aide à la Parentalité

Suppléante : Madame PABIOT Marion
Éducatrice Spécialisée Pôle Enfance

2) Membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

Titulaire: Madame NADAUD Martine
Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse

Suppléante : Madame BACHELLERIE Sabine
Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse

Titulaire : Madame MALTERRE Michelle
Représentant l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

Suppléant : Monsieur DUBOIS Philippe
Représentant l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

3) Personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance

Madame LE BIGOT Céline
Chef de service de la Protection Maternelle et Infantile

Article 2 : le mandat des membres désignés ci- dessus prendra fin le novembre 2031.

Article 3 : l'arrêté du 04/09/2020 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du département et Monsieur le Directeur Général Adjoint du Pôle Cohésion Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Recueil des actes Administratifs du Département.

Fait à Guéret, le 10/12/2025

POUR AMPLIATION

La Présidente
du Conseil Départemental de la Creuse

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
Par empêchement du Directeur Général des Services
Le Responsable du Secrétariat Général

Philippe BOMBARDIER

Valérie SIMONET